

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n ° 5*Objet Loyer SAEP**Date de convocation**22 décembre 2023**Date d'affichage**22 décembre 2023**Nombre de membres en
exercice :**17**Nombre de présents :**11**Nombre de votants :**11*

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2
mois à compter de sa notification
ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre

Le 8 janvier à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de
ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain
BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL,
Mme Anne BENAICHE, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme
Emmanuelle ANTICH, Mme Pauline SEILHAN, Mme Christine
VANCAUTER membres en exercice.

Procurations :

Absents Excusés : M. Jean Pierre ANGLAS, Mme Nicole ROUMAT, M.
Pierrick THOMAS, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS, Mme Ida
PANTAROTTO.

M. Alain BELLICCHI a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose de fixer le loyer du SAEP pour 2024 comme
suit :

- Syndicat des Eaux du Bas Quercy

Un loyer annuel de : 2 850 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration :

- **APPROUVENT** le montant du loyer proposé ci-dessus,

- **AUTORISENT** son président à signer tout document concernant ce dossier.

- A D O P T E E -



Le Président

T. DELBREIL

Le secrétaire de séance

A. BELLICCHI